



Profil sécurité alimentaire

Burkina Faso

Avril 2008

Ce travail a été financé par le Ministère des Affaires Étrangères de la France et sa diffusion soutenue par l'Union Européenne



Travail réalisé par :

- GRET (Anne Wagner, Bénédicte Hermelin et Olivier Bruyeron) ; IRAM (Vanessa Alby-Flores et Benoît Faivre-Dupaigre) ; ICI (Claire Kaboré et Claire Ficini) en collaboration avec M. Drissa Napon, consultant national du Burkina Faso.

Avec l'appui technique et méthodologique de :

- Léonidas Hitimana (CSAO) ; Amadou M. Konaté (CILSS) et Salif Sow (FEWS NET)

Sous la Coordination de :

- CSAO, Sibiri Jean Zoundi (sibirijean.zoundi@oecd.org)
- CILSS, Dramane Coulibaly (dramane.coulibaly@cilss.bf)

Ce travail a bénéficié de la supervision et de la contribution d'un Comité de Pilotage composé de :

- Jean Sénahoun, FAO
- Mamadou Cissokho, ROPPA
- Ibrahim Laouali, FEWS NET
- Stéphane Devaux, UE
- Georges Simon, PAM
- Matthias Lange, UE
- Sébastien Subsol, CF
- Nadia Lamhandaz, UE
- Philippe Dardel, CF

Citation : CSAO-CILSS, 2008. Titre, Maison et lieu d'édition, Nombre de pages.

Ce document est accessible en ligne sur le site : www.food-security.net

TABLE DE MATIERES

CONTEXTE DE L'ETUDE	5
I. APERCU DES CAUSES LIEES AUX DISPONIBILITES ALIMENTAIRES	5
1. RESSOURCES PRODUCTIVES ET VULNÉRABILITÉ AGRICOLE ET PASTORALE	5
1.1 Terres arables, pâturages et ressources forestières	5
1.2 Les ressources en eau et leur maîtrise	6
1.3 Le changement climatique	6
2. PRODUCTIVITÉS AGRICOLES ET PASTORALES	7
2.1 Evolution des productions	7
2.2 Evolution des rendements	8
3. DISPOSITIF ET ÉTAT DE L'APPROVISIONNEMENT DES MARCHÉS	10
3.1 Population et démographie	10
3.2 Evolution du bilan céréaliier	Error! Bookmark not defined.
II. L'ACCES AUX RESSOURCES ALIMENTAIRES	11
1. FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET SITUATION PARTICULIÈRE DES ZONES VULNÉRABLES	11
2. Sources de revenus et stratégies d'adaptation	
3. FONCTIONNEMENT DES MARCHÉS	13
3.1 Les infrastructures du marché	13
3.2 Les acteurs du marché et l'organisation des filières	14
III. DIMENSIONS SOCIO-EDUCATIVES, SANITAIRES ET CULTURELLES EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION DES RESSOURCES ALIMENTAIRES	15
1. ÉTAT NUTRITIONNEL DES POPULATIONS	15
2. PRATIQUES ALIMENTAIRES	15
3. INFRASTRUCTURES SANITAIRES ET ÉDUCATIVES	16
IV. POLITIQUES ET EFFORTS D'INVESTISSEMENT DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE	17
1. PRIORITÉ ACCORDÉE AUX POLITIQUES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LEUR TRADUCTION EN INVESTISSEMENT	17
1.1 Les politiques en lien avec la sécurité alimentaire	17
1.2 Efforts d'investissements dans la sécurité alimentaire	19
2. POLITIQUES D'AIDE ET DE COOPÉRATION ALIMENTAIRE	20
3. CAPACITÉ EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, D'ALERTE ET DE GESTION DES CRISES	21
V. ACTEURS SOCIAUX ET SECURITE ALIMENTAIRE	23
VI. CONCLUSION	24
MÉTHODOLOGIE	25

Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
APE	Accords de Partenariats Economiques
ATCB	Association des Transformateurs de Céréales du Burkina
BADEA	Banque Ouest -Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CCI	Comité de Coordination de l'Information
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CPF	Confédérations Paysanne du Faso
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CNSA	Conseil National de la Sécurité Alimentaire
CONASUR	Comité National de Secours d'Urgence
DANIDA	Agence Danoise de Coopération
DDI	Direction du Développement de l'Irrigation
DGPSA	Direction Générale de la Prévision et des Statistiques Agricoles
EPA	Enquête permanente agricole
FASA	Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire
FAO	Agence spécialisée des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEIA	Fonds d'Etudes, d'Initiatives et d'Animation
FIAB	Fédération des Industries Agroalimentaires du Burkina
FSSI	Fonds Spécial du Système d'Information
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
IMVT	Institut de Médecine Vétérinaire Tropicale
KFW	Fonds Allemand de Développement
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDRD	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
MAHRH	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MRA	Ministère des Ressources Animales
OFNACER	Office National des Céréales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPEP	Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PA-SISA	Plan d'Action Systèmes d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PISA	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PNOC SUR	Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours et de Réhabilitation

ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles
RPCA	Réseau de Prévention des Crises Alimentaires
SAP	Système d'Alerte Précoce
SDR	Stratégie de Développement Rural
SE/CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de la Sécurité Alimentaire
SISA	Système d'Information pour la Sécurité Alimentaire
SNS	Stock National de Sécurité
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité
SP/CPSA	Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UBT	Unité Bétail Tropical

CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis quelques décennies, et ce malgré d'importants progrès accomplis en matière de gestion et de prévention des crises alimentaires, les pays de l'Afrique de l'Ouest traversent des crises alimentaires dont les origines sont diverses. Certaines crises sont conjoncturelles, d'autres ont des causes structurelles. La récente crise intervenue dans la région en 2004-2005, et plus particulièrement au Niger, a mis en relief un certain nombre de causes structurelles jouant sur l'accessibilité et l'utilisation des ressources alimentaires. Cette situation a démontré le fait que la seule réponse aux crises conjoncturelles ne suffit pas. Les idées convergent donc sur la nécessité d'un plus grand engagement des pays dans la recherche de solutions durables aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire.

Dans le cadre de la dynamisation du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, le CSAO en partenariat avec le CILSS et les autres acteurs régionaux de la sécurité alimentaire dont le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles (ROPPA) et la CEDEAO, se proposent de conduire cette initiative visant l'établissement de « Profils Pays Sécurité alimentaire » dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. Cette initiative doit permettre à chaque pays, de disposer d'une grille analytique d'indicateurs permettant une meilleure compréhension des causes profondes (structurelles) des crises alimentaires mais surtout à mieux informer et sensibiliser les décideurs politiques pour une meilleure prise en compte de celles-ci dans les politiques et stratégies d'investissement pour une sécurité alimentaire durable.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Fournir pour chaque pays une photographie analytique d'indicateurs clés liés aux causes structurelles et pouvant contribuer à la meilleure compréhension de la persistance des crises alimentaires et nutritionnelles,
- Permettre une meilleure appréciation de l'effort d'investissement des pays dans le domaine de la sécurité alimentaire,
- Favoriser l'aide à la prise de décision par les différents acteurs : Gouvernements, acteurs de société civile, partenaires techniques et financiers.

I. APERCU DES CAUSES LIEES AUX DISPONIBILITES ALIMENTAIRES

1. Ressources productives et vulnérabilité agricole et pastorale

1.1 Terres arables, pâturages et ressources forestières

Le potentiel en terres arables est estimé à 9 millions d'ha, soit 32,8% du territoire national.

Les informations statistiques disponibles sur les **pâturages naturels** sont parcellaires et peu fiables. Il existerait, réparties sur l'ensemble des 13 régions du pays, 84 zones pastorales dont 22 aménagées cumulant environ 736 500 ha, faisant l'objet d'un arrêté gouvernemental d'usage par les éleveurs ; une soixantaine d'autres d'étendue plus importante, potentiellement aménageables sont identifiées. On constate que la majorité du cheptel se concentre dans les zones Nord-soudanienne et Sud-soudanienne.

Les **ressources forestières** contribuent fortement à la sécurité alimentaire. Les réserves forestières représentent 14% du patrimoine total soit 35.000 km². Elle constitue la première source de fourniture de l'énergie domestique. En 1985/1986, 70 000 tonnes de beurre de karité d'une valeur économique de 4,5 milliards ont été commercialisées contre 82 000 tonnes entre 1991 et 1995.

La faune sauvage compte 35 espèces de grands mammifères auxquels s'ajoute un potentiel de petit gibier et d'oiseaux. La FAO estime leur apport dans l'alimentation à l'équivalent de 3 200 millions de FCFA. La déforestation et le braconnage compromettent cependant à long terme cette ressource.

Taux d'utilisation

Les terres agricoles annuellement emblavées sont estimées à hauteur de 3,5 à 4 millions d'ha représentant environ 40% du potentiel. L'extension de l'agriculture, consécutive à la pression démographique, à la dégradation des terres, aggrave la pauvreté naturelle des sols et conduit à une tendance de plus en plus forte à utiliser des terres de valeur marginale. La répartition inégale de la population sur le territoire national, se traduit également par des coefficients d'intensité culturale des terres variant entre 15% dans les régions à faible densité de population (Sud-ouest, Cascades, Est et Hauts bassins) à 41% dans celles à densité de population plus élevée (Centre, Centre-est, Centre-nord, Centre-ouest).

Les pâturages sont de valeur fourragère pauvre. De plus, éleveurs et agriculteurs sont en concurrence

pour le partage des bas-fonds enherbés et des eaux des petits barrages, notamment en saison sèche. Dans les régions sahélienne et subsahélienne du nord, la charge est estimée à 7,5 ha par tête de gros bétail, dans celle du Centre à 4 ha/tête de bétail, dans la zone Ouest la charge est de 3 à 3,5 ha/tête de bétail. En année de sécheresse, la capacité d'accueil des différentes zones peut subir une baisse de 25 à 50% ce qui aggrave les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs.

Des terres en constante dégradation

Les terres sont soumises à une dégradation dont les causes, l'ampleur, les risques et les conséquences sont variables d'une région à l'autre. Les conclusions d'une étude de Sawadogo-Kaboré et al. (2006) estiment qu'en 2002, environ 11% des terres du Burkina étaient considérées comme très dégradées. Les régions où les terres sont les plus dégradées sont le Sahel (57%), le Nord (29%) et le Centre Nord (29%) qui correspondent par ailleurs aux régions structurellement déficitaires en disponibilité alimentaire. Le risque de dégradation est élevé sur environ 37% des terres du pays.

1.2 Les ressources en eau et leur maîtrise

Des précipitations pluviométriques à répartition variable et en nette régression

La pluviométrie est caractérisée par une forte variation interannuelle et une mauvaise répartition spatiale. Au-delà des hauteurs d'eau recueillies, la répartition des pluies est un facteur déterminant du cycle végétatif des cultures, des rendements et de la production. Les précipitations durent 3 mois dans la zone sahélienne, 4 mois dans la zone nord-soudanaïenne et 5 mois dans la zone sud-soudanaïenne.

Un important potentiel de terres irrigables

Les terres aménageables pour l'agriculture irriguée sont évaluées à 233 500¹ ha dont 32 258 ha aménagés, représentant 0,6% de l'ensemble des terres cultivées et 14% des terres irrigables. Les terres irrigables représentent 2,47% du potentiel de terres arables.

Les barrages de Bagré (21 000 à 25 000 ha), de la Komienga (16 000 à 20 000 ha), du Sourou (8 000 ha) et de Ziga (7 000 à 10 000 ha) offrent des possibilités d'irrigation et de développement d'activités de pêche. Le Mouhoun est la seule rivière permanente. Tous les cours d'eau sont menacés de sédimentation due à l'ensablement et à l'érosion hy-

¹ MAHRH Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée – Rapport principal, avril 2004

drique consécutive à une exploitation non contrôlée des bassins versants et des berges. On dénombre une multitude de petites retenues (plus de 1 000) qui servent essentiellement à la petite irrigation villageoise en saison sèche et à l'alimentation en eau du bétail.

Une politique volontariste en matière d'aménagements hydro agricoles

Le Ministère de l'Agriculture mène une politique de développement de l'agriculture irriguée qui devrait permettre à l'horizon 2015, d'aménager 60 000 ha supplémentaires.

Actuellement, ce sont environ 24 000 ha qui sont mis en valeur annuellement, répartis entre 12 400 ha en maîtrise totale d'eau (5 500 ha en riz), 6 000 ha en bas-fonds aménagés (2 000 ha de riziculture) et 6 000 ha de petite irrigation villageoise.

Ainsi, les cultures de contre saison ont permis durant la campagne 2005/2006², de produire 30 000 tonnes de céréales (soit 1,2% de la production pluviale de céréales), 35 000 tonnes de tubercules et 169 000 tonnes de légumes, et de contribuer valablement à renforcer la sécurité alimentaire.

Des ressources en eaux souterraines mal connues

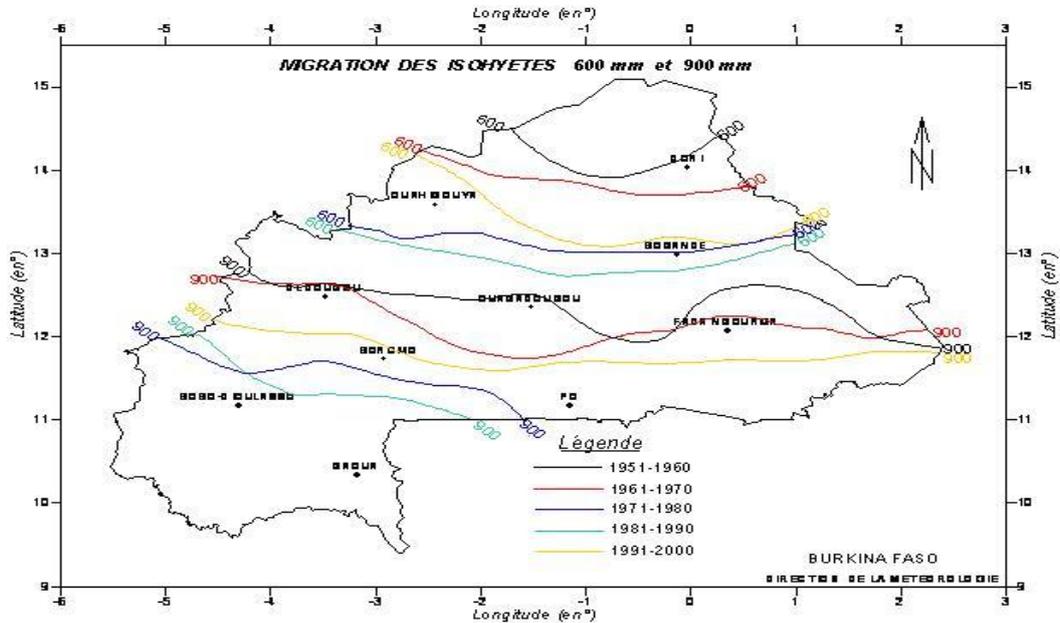
Les réserves en eaux souterraines sont insuffisamment connues. Selon les sources d'information, les ressources totales disponibles se situeraient entre 113,5 milliards et 202 milliards de m³, dont seulement 9,5 milliards de m³ seraient exploitables. Le coût très élevé de leur éventuel développement limite leur exploitation aux seuls usages domestiques.

1.3 Le changement climatique

Le niveau général des pluies a fortement décliné depuis la fin des années 1960, entraînant une migration des isohyètes de plus de 200 km vers le sud (variation de 400 mm/an au nord à plus de 1000 mm/an dans l'extrême sud). La **carte 1** des isohyètes donne un aperçu du mouvement.

² Rapport de mise en œuvre de la campagne 2005/2006, projet de développement de la petite irrigation villageoise, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

Carte 1 : Migration des isohyètes (1961/2000)



Source : direction générale météo

L'augmentation de la production est essentiellement liée à celle des surfaces, ce qui met en évidence l'extensification de la production, comme le montre le graphique 1 :

Graphique 1 : Evolution des productions et des surfaces céréales et coton entre 1984 et 2004

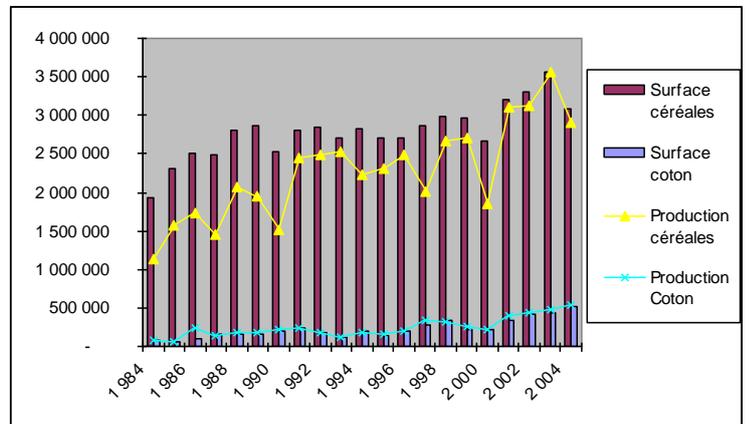
2. Productivité agricole, pastorale

2.1 Evolution de la production

Production végétale

La production agricole est dominée par de petites exploitations traditionnelles familiales. Les superficies moyennes cultivées par unité d'exploitation varient : de 2,8 ha à 12 ha dans la région Ouest; de 1,5 à 4 ha dans la région Est ; de 2 ha à 5,5 ha dans la région du Centre et Nord-ouest ; de 2 à 3 ha dans le Sahel. Dans toutes les régions, les céréales traditionnelles sont prépondérantes et occupent plus de 80% des terres emblavées. La culture du maïs, en nette progression, occupe 14% des emblavures. Le coton, principale culture d'exportation occupe de plus en plus les meilleures terres notamment dans l'Ouest, le Centre-ouest, l'Est et le Sud-ouest.

La culture du coton a beaucoup progressé de 1984 à 2004 (15% d'augmentation des surfaces en moyenne par an), cette tendance tend à s'infléchir du fait de la chute des prix du coton. En comparaison, les surfaces cultivées en céréales sèches progressent en moyenne de 2,75%/an, celles du riz de 7,5%/an.



Source : MAHRH/DGPSA, 2006

Production animale

L'élevage, seconde activité du secteur primaire, occupe 30% de la population totale et sa contribution à l'économie nationale atteint 15% si l'on tient compte de la valeur ajoutée apportée par les filières de commercialisation. Les produits de l'élevage ont occupé le deuxième rang après le coton avec une contribution de 15 à 20% aux recettes d'exportation sur la période 1997/2003 (25 à 35 milliards de francs CFA). Le secteur jouit d'un potentiel élevé et se caractérise par l'existence d'un cheptel numéri-

quement important et diversifié (Cf. graphique ci-dessous). Selon les estimations de 2006, les effectifs du cheptel s'élèvent à 7 millions de bovins, 7,3 millions d'ovins et 10,9 millions de caprins. Il demeure toutefois dominé par des systèmes de production et d'exploitation extensifs et peu productifs. Les effectifs progressent régulièrement (environ 3,5%/an)

L'aviculture traditionnelle familiale est de loin la spéculation la plus répandue (49% des ménages) avec un effectif estimé à plus 32 millions d'unités en 2005. Elle constitue la principale source de revenu des ménages pauvres.

Le Burkina Faso exporte des animaux sur pied en direction de pays voisins (Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin), des pays plus lointains (Gabon, Congo) et des produits animaux (cuirs et peaux) vers les pays d'Europe. En 2005, les ovins ont occupé le premier rang des exportations avec 304 224 têtes, suivis des caprins 254 642 têtes et des bovins 212 660 têtes. La crise politique en Côte-d'Ivoire a considérablement ralenti la destination de ce pays pour les animaux burkinabés.

Pêche et produits halieutiques : Les statistiques portant sur les ressources en faune ichthyologique ne sont ni disponibles ni fiables. L'offre totale en poisson se chiffrerait en 2005 à 14 500 tonnes comprenant une production nationale de 8 500 tonnes/an et des importations dont le volume moyen annuel est de 6 000 tonnes ces cinq dernières années. La consommation moyenne de poisson à l'échelle du pays serait de 1,2 kg/pers/an pour l'année 2001 contre 15 kg en Côte d'Ivoire, 7kg au Mali, 12 kg au Sénégal. En maintenant le niveau actuel de la consommation, les besoins apparents de la population en poisson à l'horizon 2010 seront accrus de 24%. Pour répondre à une telle demande, le MAHRH a initié un important programme de production par le développement de l'aquaculture consistant en l'ensemencement des plans d'eau aériens des barrages et à assurer une meilleure application de la réglementation en matière de pêche.

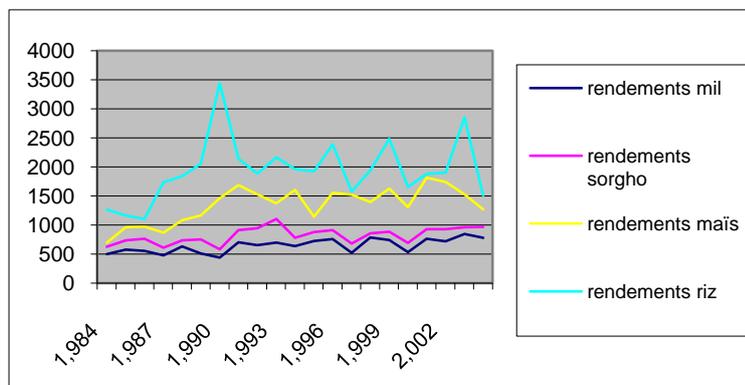
2.2 Evolution des rendements

Des rendements en stagnation

Cultures céréalières : Au cours des deux dernières décennies 1985-2005, les rendements ont évolué en dents de scie, comme le montre le **graphique 2**, et ce, en fonction du volume et de la répartition des précipitations pluviométriques. Les rendements moyens céréaliers en culture pluviale ont été de l'ordre de 0,87 t/ha pour le sorgho, 0,75t/ha pour le mil, 1,52 t/ha pour le maïs, 1,9 t/ha pour le riz et 0,72 t/ha pour le fonio. Les fortes variations observées dans les rendements du riz trouvent leurs explications dans l'installation effective de la

saison des pluies, l'application des techniques culturales, les épisodes d'inondations.

Graphique 2 : évolution des rendements céréaliers de 1984 à 2004



Évolution des rendements des cultures de rente

Le coton occupe de plus en plus les meilleures terres, bénéficie de la quasi-totalité des intrants (fertilisants, insecticides, pesticides), des équipements, des financements tant à la production qu'à la commercialisation, du meilleur appui/conseil, en raison de sa prépondérance sur les produits d'exportation ; ses rendements sont cependant stationnaires avec une moyenne de 1,084 t/ha au cours de la période 1995 à 2005. En raison du coût élevé des engrais et des produits de traitement des parasites, ainsi que de la baisse tendancielle du prix producteur du coton, les cotonculteurs n'appliquent pas les doses préconisées par les services de vulgarisation.

Faible accès aux facteurs de production

Accès aux équipements : Le niveau d'équipement des exploitations est faible : 30% des exploitations sont équipées en chaîne de culture attelée. Sur un total de 886 600 ménages agricoles, l'équipement en matériel de traction animale se présentait comme suit : 31,1% possédaient au moins un animal de trait : 27% un outil aratoire et 17% une charrette. Plus des 2/3 des exploitants agricoles travaillent avec des instruments manuels. Le niveau d'équipement présente de grandes disparités. L'introduction de la culture cotonnière induit l'amélioration du taux d'équipement. Ainsi, il atteint environ 80% dans le bassin cotonnier de l'ouest. Dans les autres zones cotonnières, le taux d'équipement serait compris entre 20 et 50%. L'équipement dans les exploitations de production vivrière est pratiquement inexistant, limitant ainsi la mécanisation ou la motorisation en faveur d'une agriculture manuelle peu productive.

Accès aux micro crédit : Le nombre d'institutions financières pratiquant le micro crédit est en évolution constante et se situe à 320 caisses populaires d'épargne et de crédit en 2005. De même la population bénéficiaire évolue pour s'élever à 850 692 en

2005. Même s'il est difficile de faire la part du micro crédit accordé au monde rural, l'évolution de ces chiffres, de même que le volume total de l'épargne qui a été multipliée par 2 au cours des 4 dernières années, montre le développement d'opportunité pour les paysans d'accéder à des crédits et donc à l'achat d'intrants ou à l'investissement.

Malgré cette progression, les difficultés d'accès au crédit constituent un frein majeur au développement du monde rural. Peu d'institutions financières s'intéressent réellement au secteur agricole qu'elles jugent trop aléatoire. Ne voulant pas prendre de risques dans un secteur sensible, elles exigent souvent des garanties d'accès au crédit hors de portée de la majorité des producteurs.

Accès aux semences améliorées : L'adoption de semences améliorées en cultures céréalières traditionnelles évolue très lentement. Les obstacles résident dans l'appréciation négative en terme d'exigence culturale, de sensibilité aux variations pluviométriques ou dans les préjugés défavorables sur les caractéristiques organoleptiques, les producteurs étant en même temps des consommateurs.

Concernant le maïs et le riz, de nouvelles variétés performantes développées par la recherche sont diffusées, notamment en culture irriguée. La production est assurée par des cultivateurs semenciers, mais force est de constater qu'à défaut de services d'appui/conseil efficace, leur diffusion reste limitée. Le prix élevé de ces semences et l'incertitude pluviométrique limite l'adhésion des producteurs à ces technologies.

Utilisation des engrais organiques et minéraux
La problématique de la fertilité des sols se pose davantage en terme de matière organique (inférieure à 2% pour 84% des sols). Pour palier ces carences, le MAHRH a lancé en 2001 un programme d'appui à la production de compost qui s'est traduit par la réalisation de près de 1 725 000 fosses fumières qui théoriquement devaient produire annuellement environ 8 625 000 tonnes de matière organique suffisantes pour traiter la moitié des superficies annuelles emblavées.

Bien que connue par les producteurs, l'utilisation des engrais reste faible et davantage orientée vers cultures les cultures d'exportation (voir **tableau 1**). La faible utilisation des engrais chimiques (7,5 à 10 kg/ha) sur les cultures de céréales, s'explique par le manque d'intérêt économique de l'application des doses préconisées sur des cultures d'auto-consommation, et sur les difficultés d'accès au crédit. Les céréales bénéficient davantage des arrières effets de l'application de l'engrais coton, ce qui explique que les régions suffisantes ou excédentaires en céréales, sont aussi celles où est pratiquée la culture cotonnière.

Tableau 1 : Consommation d'engrais et insecticides coton dans les 3 zones cotonnières au cours des 3 dernières années.

Campagne agricole	Insecticides (litre)	Engrais NPK (tonnes)	Urée (tonnes)
2004/2005	2 350 000	66 735	21 269
2006/2006	3 040 000	77 076	26 466
2006/2007	2 678 000	86 181	30 324

Source : Sofitex, 2008

Accès au conseil/appui technique : Exception faite de certaines de ses fonctions régaliennes (définition et orientation des politiques, réglementation, contrôle, suivi/évaluation), le désengagement partiel de l'Etat du système de vulgarisation agricole en application des mesures d'ajustement économique, a privé les producteurs de services essentiels d'appui/conseil et n'a pas plus laissé suffisamment de temps pour une bonne préparation des organisations paysannes à assumer les fonctions d'accompagnement des agriculteurs. Les programmes (PA/OPA) mis en place pour renforcer la capacité des organisations paysannes n'ont pas obtenu les résultats escomptés alors que les effectifs en personnel public d'appui sont relativement réduits, et les organisations paysannes sont pour la plupart sans moyens pour assumer les fonctions d'appui/conseil. Initialement suspendu, le recrutement du personnel de terrain a repris en 2001, cependant les fonctionnaires mis à la retraite ne sont pas remplacés.

Évolution des rendements animaux : La production moyenne de lait par vache (en période de lactation) est estimée entre 1 et 2 litres/jour. Or le Niger possède des espèces qui, mises dans les conditions optimales, pourraient donner jusqu'à 10 litres de lait par jour (Azawak et Kouri). La production nationale est largement en dessous de la demande intérieure croissante ; le Niger est importateur net de produits laitiers.

Les efforts consentis dans le secteur sont relativement faibles (actions visant l'amélioration génétique par importation de races étrangères) pour induire un impact significatif, même si depuis quelques années on observe le développement de systèmes d'exploitation intensifs autour de quelques filières porteuses ainsi qu'un élevage périurbain composé essentiellement de porcins, de volaille, de vaches laitières, orienté vers la satisfaction de la demande des grandes villes, croissante en produits animaux.

Des opportunités considérables tant au niveau national qu'à celui de la sous région ouest africaine s'offrent au secteur de l'élevage. Pour tirer profit de cette situation, les acteurs de la filière devront cependant surmonter une série de contraintes, en

particulier la sécurisation de l'accès aux ressources pastorales, l'organisation de la filière, l'accès aux intrants alimentaires et aux services d'appui/conseil l'amélioration de la productivité des espèces, la sécurisation des marchés et la valorisation des produits.

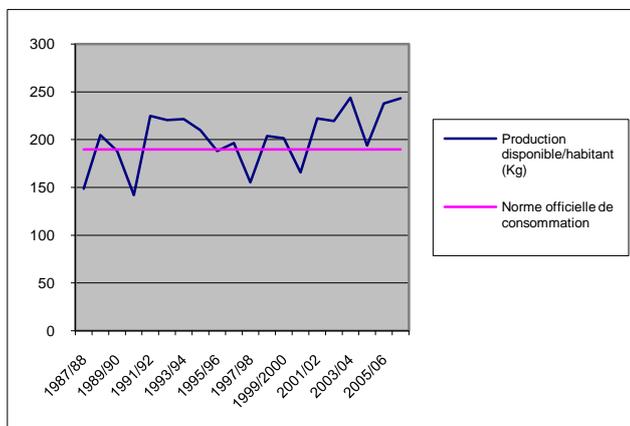
3. Dispositif et état de l'approvisionnement des marchés

3.1 Population et démographie

La population passera de 14 millions d'habitants en 2006 à plus de 18,5 millions en 2015 avec un taux annuel de croissance de 2,3%. La population est jeune, les moins de 15 ans représentent 49%. La population urbaine actuelle, d'environ 2,6 millions d'habitants atteindra 4 millions en 2015, dont plus des deux tiers résideraient dans les deux principales villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

Malgré la croissance régulière de la population, le disponible alimentaire, aux normes de consommation de 190kg de céréales/pers/an, a été dépassé 13 fois sur 17 campagnes agricoles entre 1987/88 et 2006/2007, comme le montre le **graphique 3**.

Graphique 3 : taux de couverture des besoins céréaliers par la production nationale



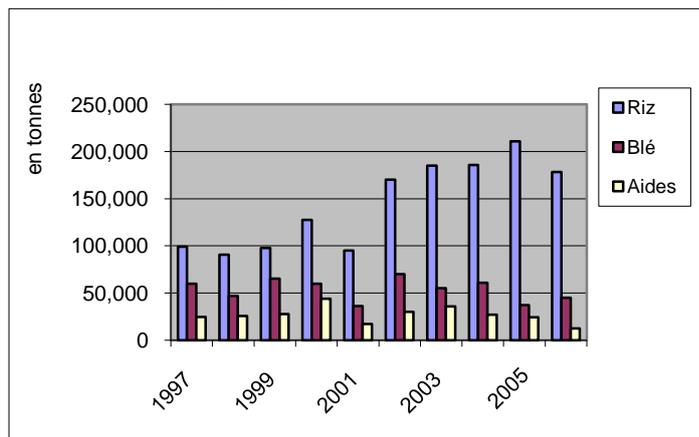
Source : CILSS-DIAPER, 2008

3.2 Evolution du bilan céréalier

Le volume des importations commerciales marque une nette tendance à la hausse (voir **graphique 4**), malgré la crise politique en Côte d'Ivoire qui a considérablement réduit l'entrée des produits par le port d'Abidjan. Les bonnes récoltes enregistrées depuis une quinzaine d'années n'ont guère eu d'impact réel sur les importations commerciales. Elles augmentent continuellement quelque soit le niveau de production. Les années de productions importantes sont, paradoxalement celles qui correspondent à

des importations plus importantes. L'explication du phénomène pourrait être recherchée dans des opérations de spéculation importations/réexportations, notamment vers le nord Côte d'Ivoire depuis la crise politique. Ce sont essentiellement les importations de riz qui sont en nette progression en réponse au changement des habitudes alimentaires des urbains.

Graphique 4 : Evolution des importations des principales céréales

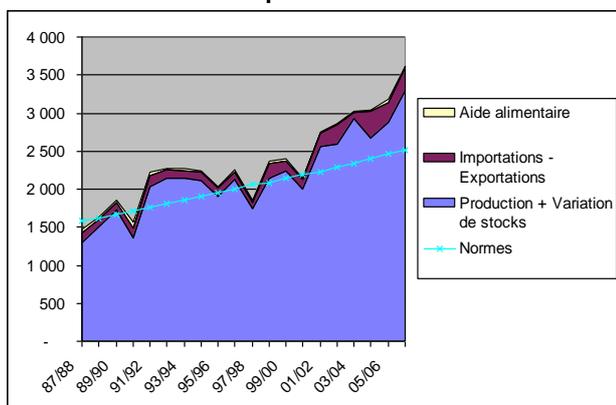


Source : compilation et construction sur la base des données des bilans céréaliers de la DG/PSA

Dans la perspective de l'intégration sous-régionale et de l'ouverture des marchés de l'Union européenne, de sérieuses inquiétudes pourraient menacer, en terme de compétitivité sur le marché intérieur, l'avenir des produits céréaliers traditionnels face aux importations de même nature.

Le poids de l'aide alimentaire s'est réduit progressivement notamment à partir de 2000. La part de l'aide dans les importations a considérablement baissé. En 1995 elle représentait 25% des importations totales, alors qu'elle ne représente que 12% en moyenne depuis 2000, comme le montre le **graphique 5**.

Graphique 5 : évolution du bilan céréalier depuis 1987



Source : CILSS/DIAPER, 2008

Une disponibilité alimentaire globalement satisfaisante, mais qui cache néanmoins des disparités régionales

Le Burkina a su faire face à sa croissance démographique en augmentant régulièrement sa production annuelle globale. Sur les 17 dernières années, elle a atteint par 13 fois un niveau d'autosuffisance alimentaire à l'échelle nationale. Cependant, cette croissance de la production, que ce soit en cultures vivrières ou de rente, est davantage issue d'une extension des surfaces emblavées (progression d'environ 2,75%/an des surfaces cultivées en céréales sèches) que d'une intensification des systèmes de production, les rendements étant restés quasiment constants (de l'ordre de 750kg/ha pour le mil, 1,5 tonnes/ha pour le maïs). Les ressources disponibles vont à terme montrer leur limite, ce qui conjugué avec l'accroissement démographique, les systèmes d'élevage extensifs et l'appropriation anarchique des terres dans certaines régions du pays, pourrait poser de très sérieux problèmes fonciers.

Par ailleurs cette autosuffisance nationale cache des disparités régionales, plusieurs zones du pays sont structurellement déficitaires et doivent pour y faire face importer des céréales des zones voisines.

Des efforts de diversification de la production agricole peuvent être notés à travers le développement des cultures vivrières autres que les céréales, des cultures de rente et du maraîchage considéré comme une source alternative de revenus. Cependant, les céréales occupent toujours une place prépondérante dans les systèmes d'exploitations (près de 80% des surfaces) ce qui se traduit par une production peu diversifiée pour la plupart des paysans burkinabé.

L'élevage joue un rôle important dans la sécurité alimentaire du pays, non seulement au niveau familial avec la volaille qui représente un apport consi-

dérable pour certains ménages, mais également au niveau national à travers les exportations.

II. L'ACCES AUX RESSOURCES ALIMENTAIRES

1. Facteurs socio-économiques et situation particulière des zones vulnérables

Une croissance économique dans un contexte de pauvreté

Au cours de la période 1995/1999, le pays a enregistré un taux de croissance annuelle réelle de l'ordre de 5,5% contre 3,9% en 2000/2002 grâce en partie à l'accroissement de la production agricole. Malgré ces bons résultats, les enquêtes réalisées en 1994, 1998 et 2003 révèlent une aggravation de l'incidence de la pauvreté et d'importants déficits sociaux. Sur la base d'un seuil absolu de pauvreté estimé à 82 672 FCA en 2003 contre 72 690 CFA par personne adulte et par an en 1998, la proportion de pauvres est passée de 45,3% à 46,4% soit une aggravation de 1,1 point, et s'est globalement accentuée de 2 points par rapport à 1994 (l'incidence de la pauvreté était évaluée à 44,5% pour un seuil de pauvreté estimé à 41 099 francs³).

L'incidence de la pauvreté en milieu urbain s'est accrue de 3,4 points entre 1998 et 2003, s'établissant respectivement à 16,5% et 19,9% alors qu'elle était de 10,4% en 1994, comme le montre le **tableau 2**. En milieu rural son incidence y est de 52,3% en 2003 contre 51% en 1994 et 1998⁴. Le revenu par tête d'habitant est resté stationnaire à 337\$ US en 2003. La population vivant avec moins de 1\$/jour était de 61,2% au cours de la période 1990/2001.

Tableau 2 : Indices de pauvreté entre 1994 et 2003

Indice de pauvreté	1994	1998	2003
Incidence	44,5	45,3	46,4
Profondeur	13,9	13,7	15,5
Sévérité	6,0	5,9	5,9

Source INSD, Rapport d'analyse de la pauvreté, 1994, 1998, 2003

³Ministère de l'économie et du développement, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, 2004..

⁴ INSD Rapport d'analyse de la pauvreté 1994, 1998, 2003

La pauvreté est particulièrement accentuée dans les régions du Centre-sud, du Nord et de la Boucle du Mouhoun (indice supérieur à 60). Ces disparités s'expliquent par les fortes différences qui prévalent dans la disponibilité des ressources naturelles (eau, terres fertiles, environnement) et la forte pression démographique exercée sur un écosystème fragile. Paradoxalement, ces régions ne correspondent pas systématiquement aux zones de production déficitaire. L'indice de pauvreté moyen sur les régions déficitaires (Nord, Sahel, Centre Nord et Est) est de 45,8 en 2003, légèrement en dessous de la moyenne nationale.

Le phénomène de migration et d'exode est perçu par les ménages comme une des solutions de sortie de la pauvreté. Il est davantage marqué en milieu rural qu'en milieu urbain, chez les hommes plutôt que chez les femmes. Le principal pays d'accueil est la Côte-d'Ivoire. Les flux migratoires internes sont plus importants que les migrations externes (71,2% contre 28,8% en 1996).

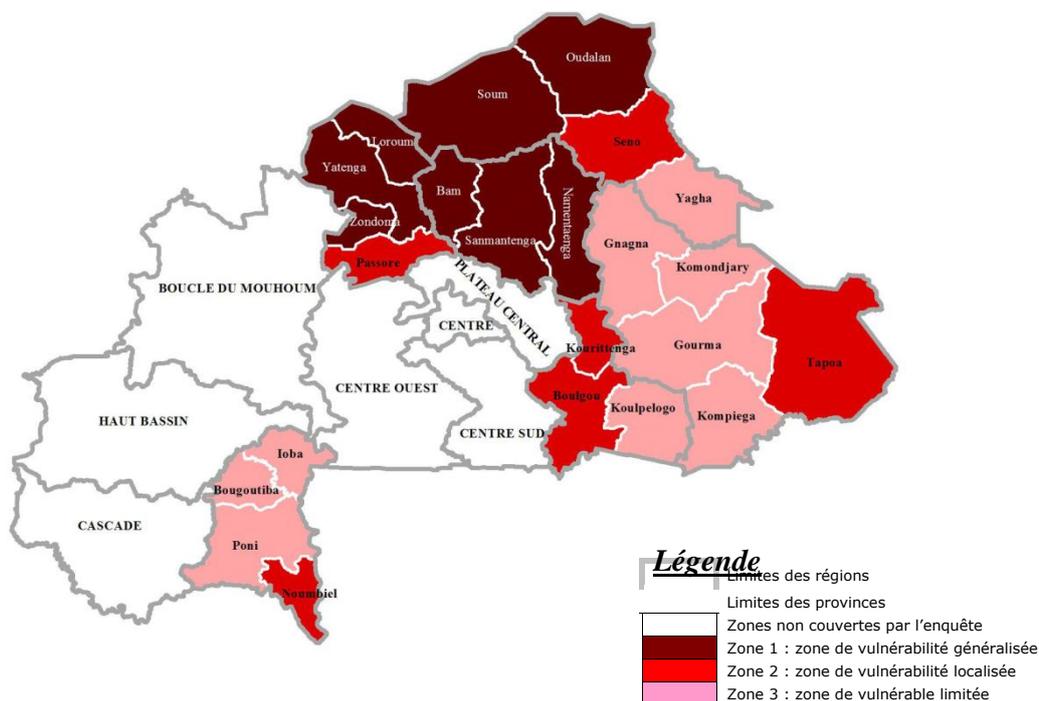
Les difficultés liées aux fluctuations mondiales des cours du coton aggravent la vulnérabilité des popu-

lations des régions cotonnières. Par ailleurs, les autres cultures susceptibles de diversifier les revenus ont jusqu'à présent été peu soutenues par les politiques et programmes gouvernementaux.

Les zones vulnérables : sources de revenus et stratégie d'adaptation

Les zones de vulnérabilité généralisée couvrent 8 provinces localisées dans 3 régions arides (cf. **carte 2**), structurellement déficitaires et disposant d'un potentiel limité d'opportunités génératrices de revenus. La région Est, Centre Est et Sud Ouest présentent également des zones de vulnérabilité localisées, qui s'expliquent par une faible diversification des sources de revenus, ainsi que des facteurs socio-culturels. A ces régions chroniquement déficitaires, s'ajoutent conjoncturellement des zones d'inondation intervenant souvent en juillet et août et les pauvres chroniques des zones périurbaines. La population concernée se chiffre chaque année à environ 1 100 000 personnes dont environ 1 million dans les régions sahéennes du nord

Carte 2 : Zones de vulnérabilité alimentaire



Source : PAM/VAM, 2005

Dans les zones vulnérables les revenus des populations résultent d'une dynamique de reconversion et diversification d'activités. Outre le recours aux aides humanitaires, les activités de maraîchage, l'élevage et l'embouche des petits ruminants, le petit commerce, la vente de bois, la cueillette, le travail sala-

rié, les aides, les prêts reçus, la migration vers les sites aurifères, les centres urbains et les pays frontaliers (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire) ; les mouvements de transhumance interne vers les points d'eau importants ou vers la région de l'Est et de transhumance externe vers les pays côtiers.

2. Fonctionnement des marchés

Les céréales sèches restent avant tout un produit destiné à l'auto-consommation familiale, dont une faible part est commercialisée à l'extérieur de l'unité familiale. De manière générale, la commercialisation des céréales trouve son origine dans l'existence d'un surplus qu'il faut écouler pour faire face aux besoins familiaux. Cependant, depuis quelque temps, les céréales, en particulier le riz et le maïs, ont tendance à être considérées de plus en plus dans certaines zones comme une culture de rente, c'est ainsi qu'une économie marchande de céréales se développe dans les Régions du Mouhoun, des Cascades, de l'Ouest, dans la province de la Sissili et dans le Centre-ouest.

Environ 1/3 de la production du maïs et 15% du mil et du sorgho est placée sur le marché et constitue l'une des principales sources de revenu monétaire des populations rurales (37,9% des revenus des ménages sont tirés de la production agricole dont 10% proviendrait de la filière céréalière).

Cette tendance d'augmentation de la mise en marché des céréales est accentuée par les besoins croissants des marchés urbains, ainsi que la difficulté actuelle de la filière cotonnière qui pousse les producteurs à explorer d'autres sources de revenus.

2.1 Les infrastructures du marché

Stockage

La SONAGESS dispose de 130 magasins de stockage hérités de l'OFNACER. La capacité totale de stockage s'élève à 75 000 tonnes, ce qui est donc suffisant pour abriter le stock de sécurité (35 000 t). Ils sont répartis sur tout le territoire. Les magasins situés en zones excédentaires sont utilisés pour les transferts de céréales vers les zones à risques. Certains sont loués à l'administration, au PAM ou à des privés. Les magasins utilisés pour abriter les SNS sont en bon état, mais ceux loués à des privés sont parfois mal entretenus.

Les magasins de la SONAGESS permettent de desservir un grand nombre de chef lieux de province. Cependant le problème de stockage se pose à un niveau décentralisé, où beaucoup de localités sont dépourvues de capacités de stockage.

Le développement des banques de céréales a été entrepris comme l'une des solutions permettant d'améliorer la sécurité alimentaire villageoise, elle reste une préoccupation des organisations paysannes et a été largement soutenue par de nombreuses ONG. On en compterait environ 2000 aujourd'hui, mais une part significative n'est plus opérationnelle. Le soutien des ONG s'est souvent limité à la mise en place d'un premier stock lors de pé-

riode de crises et ces banques ont ensuite été confrontées à des difficultés de gestion ce qui a remis en question leur pérennité. Ainsi le nombre de banques de céréales fonctionnelles est estimé à 40-50 %, soit un total compris entre 800 et 1000 banques.

On estime au total une capacité de stockage des banques de céréales de 10.000 à 16.000 tonnes, ce qui représente un volume significatif, face au stock national de sécurité de 35.000 tonnes.

Infrastructures routières

Le Burkina Faso est traversé par un réseau de routes inter-Etats bitumées qui le relie aux capitales des pays voisins et aux ports du golfe de Guinée ainsi que par un réseau de routes interurbaines peu denses (1 km de routes pour 22 km² de territoire). Ce réseau comprend 15 270 km de routes classées dont 1 990 km de routes nationales bitumées, 3 450 km de routes nationales en terre et 9 830 km de routes régionales et départementales⁵. Les extrémités du territoire, en particulier le Sahel, sont les régions les moins bien desservies. Cela conditionne l'approvisionnement de certains marchés notamment dans les zones enclavées.

Le Ministère des Infrastructures et du désenclavement a engagé une politique d'intensification du réseau routier en construisant en moyenne 1 000 km de pistes supplémentaires chaque année⁶.

Les coûts de transport s'élèvent entre 45 et 70 FCFA/tonne kilométrique⁷, en fonction de la distance à parcourir. Ainsi, le coût de transport de céréales entre les zones excédentaires et les zones déficitaires représentent environ 20 à 25% du prix des céréales.

Infrastructures de transformation

On peut noter la faiblesse des investissements au niveau de la transformation céréalière. La mise à disposition sur les marchés d'un produit transformé de manière partielle ou totale permettrait une meilleure valorisation de la production céréalière et limiterait les importations de certains produits qui répondent à la demande de la population essentiellement urbaine. En effet, la transformation des céréales est réalisée pour le moment au niveau familial, soit à la main, soit avec un moulin collectif. La qualité des farines et autres produits transformés disponibles sur le marché reste médiocre.

Ainsi, davantage d'investissements devraient s'orienter vers la transformation, tant au niveau de

-

⁵ Source : Ministère des infrastructures et du désenclavement

⁶ Source : Direction Générale des Pistes Rurales

⁷ Source : Afrique Verte, 2005. Ces données n'ont pas beaucoup évolué depuis, malgré l'augmentation du coût du carburant.

l'équipement des unités de transformation, que des moyens pour contrôler la qualité, ainsi que de la recherche pour mettre au point de nouveaux produits transformés.

Toutefois, de manière plus générale, on assiste à une émergence de petites unités artisanales dans l'ensemble du pays, notamment dans l'Ouest du pays : transformation laitière, transformation des fruits, fabrication d'huile. D'après le répertoire des entreprises agroalimentaires artisanales du Burkina Faso (édité par la Chambre de Commerce), on dénombre en 2006 un total de 187 entreprises de transformation artisanales, dont 49 dans la transformation du lait, 38 dans la transformation des corps gras et 32 dans la transformation des céréales. Tout en restant de taille modeste et à un niveau pour la plupart artisanal, ces entreprises devraient impulser un certain dynamisme à la commercialisation des produits agricoles.

2.2 Les acteurs du marché et l'organisation des filières

Les acteurs privés

Le marché céréalier dont le volume s'élève à environ 360 000 tonnes, présente une situation complexe, avec de multiples acteurs, dont certains exercent plusieurs fonctions (ex des producteurs/collecteurs). Les commerçants exerçant dans le domaine agroalimentaire ont été répertoriés par la Chambre de Commerce⁸ au nombre de 191 pour le commerce de gros, et 61 pour le demi gros. Aucun chiffre fiable n'existe pour le commerce de détail.

L'analyse de la filière céréales fait ressortir les enjeux suivants :

Le marché est actuellement dominé par les individuels (collecteurs, semi grossistes, grossistes, et détaillants). Les analyses montrent que la fonction de collecte est fondamentale pour le contrôle du marché céréalier. C'est pourquoi les commerçants investissent une part importante de leurs efforts sur cette fonction.

Cependant, l'expérience montre que les producteurs organisés arrivent à influencer sur les prix d'achat, grâce à leur capacité de collecte. En témoigne l'influence que l'Union des Groupements de la Région du Mouhoun (UGCPA/BM) exerce sur le marché de la région, les actions de l'Union renforcent les capacités de négociation des producteurs et déstabilisent le pouvoir de monopole de certains commerçants.

Il y a une volonté forte de la part des organisations de producteurs de s'impliquer dans la commercialisation des produits alimentaires, notamment des

céréales, encouragées par les structures d'appui (ONG, projets et structures de l'Etat). Certaines organisations collectent, stockent et revendent aux commerçants, voire se positionnent sur les appels d'offre des partenaires institutionnels. Elles rencontrent néanmoins des difficultés à assurer la pérennité de leurs activités sur un marché fortement concurrentiel.

Le réseau des organisations de producteurs appuyées par l'ONG Afrique Verte représente également une force non négligeable, par leur capacité de collecte et de stockage. Les groupements ont acquis des capacités de négociation avec les institutions financières. En outre, Afrique Verte les appuie par une mise en relation permanente de l'offre et de la demande au niveau national (bourses de céréales) et sous régional.

En tout état de cause, la vente par les organisations de producteurs reste marginale. Le marché reste dominé par le réseau commercial privé, qui reste en grande majorité informel, et caractérisé par une multifonctionnalité des acteurs (beaucoup d'entre eux ne sont pas spécialisés dans une spéculation). Cette informalité ralentit les efforts de structuration de la filière, mais en constitue néanmoins sa force, car elle permet aux acteurs de s'adapter aux aléas du marché.

Les acteurs institutionnels (Etat et organismes d'appui)

De 1974 à 1994, la commercialisation des céréales relevait du domaine exclusif de l'Etat. L'OFNACER en était l'instrument de mise en œuvre. En 1994, la SONAGESS a été créée, suite à la libéralisation du marché des céréales. Le rôle de l'Etat doit alors se limiter à assurer la sécurité alimentaire des populations des zones à risque. Ainsi il a institué un stock national de sécurité de 35 000 tonnes, géré par la SONAGESS. La reconstitution de ce stock contribue à accroître les capacités de commercialisation de certains acteurs de la filière, en particulier les commerçants et les organisations de producteurs.

Le PAM et certaines ONG (OCDES, CRS) favorisent également à travers des appels d'offre destinés à approvisionner leurs programmes d'aide alimentaire, de stimuler la demande.

Ces appels d'offre suscitent beaucoup d'intérêt dans le milieu des commerçants et des organisations de producteurs, car il s'agit de marchés d'envergure. Il faut toutefois relativiser l'importance de ces interventions, chiffrées environ à 5% du marché total.

Un niveau de pauvreté s'accroissant

Malgré une disponibilité suffisante des produits agricoles, le problème d'accès à la nourriture reste préoccupant pour une part non négligeable de la population. Les ménages qui n'atteignent pas l'autosuffisance alimentaire, dans les zones structu-

⁸ Fichier Néré de la Chambre de Commerce

rellement déficitaires ou ailleurs, ont des difficultés à se nourrir à partir des aliments disponibles sur le marché. Une des principales raisons s'explique par les facteurs de pauvreté qui se sont aggravés ces dernières années et qui sont à l'origine des revenus très précaires. L'indice de pauvreté a progressé de 44,5 à 46,4 de 1994 à 2003. Il atteint 52,3 % en milieu rural.

Malgré des efforts importants réalisés en matière d'infrastructures routières (environ 1 000 km de nouvelles pistes réalisées annuellement), certaines localités, en particulier dans le Sahel, souffrent d'enclavement, ce qui se traduit par des prix élevés en période de soudure de certaines denrées de base, dans ces zones enclavées qui sont pour la plupart les zones à risque où se trouve une part importante de la population vulnérable.

Malgré une volonté forte de la part des organisations de producteurs de s'impliquer dans la commercialisation des produits alimentaires, le marché reste dominé par le réseau commercial privé, qui reste en grande majorité informel, et caractérisé par une multifonctionnalité des acteurs. Cette informalité ralentit les efforts de structuration de la filière, mais en constitue néanmoins sa force, car elle permet aux acteurs de s'adapter aux aléas du marché.

III. DIMENSIONS SOCIO-EDUCATIVES, SANITAIRES ET CULTURELLES EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION DES RESSOURCES ALIMENTAIRES

1. Etat nutritionnel des populations

Les résultats de l'enquête démographique de 2003 montre une aggravation de la situation nutritionnelle, aussi bien au niveau de la malnutrition chronique, conséquence d'une alimentation inadéquate et de maladies survenues pendant une longue période que pour la malnutrition aiguë qui reflète la situation récente. Entre 1995 et 2003, le retard de croissance, l'émaciation et l'insuffisance pondérale ont augmenté, respectivement, de 29,0 à 38,7%, de 13,0 à 18,6% et de 30,0 à 37,7% chez les enfants de moins de 5 ans (voir **tableau 3**) ; 55% des décès avant l'âge de 5 ans sont liés à la malnutrition⁹.

⁹ INSD, Macro International Inc. (1994, 2000, 2003). Enquête de Démographie et de Santé – Burkina Faso.

Tableau 3 : Taux de malnutrition

	Malnutrition chronique (retard de croissance)		Malnutrition aiguë (émaciation)		Insuffisance pondérale	
	Total	Sé-vère	Total	Sé-vère	Total	Sé-vère
1995	29,0%	nd	13,0%	nd	30,0%	nd
2003	38,7%	19,5%	18,6%	5,1%	37,7%	13,7%

Source : EDS 1995 et EDS 2003

L'état nutritionnel des mères (entre 15 et 49 ans) est inquiétant : leur IMC moyen est de 20,8 ; et 21% d'entre elles présentent une déficience énergétique chronique (IMC inférieur au seuil critique de 18,5).

Il existe une certaine corrélation entre vulnérabilité et malnutrition, il n'en demeure pas moins que la relation de cause à effet n'est pas établie. Les régions de l'Est et du Sud Ouest sont parmi les régions les moins vulnérables, mais les taux de malnutrition y sont parmi les plus élevés. La cause réside en partie dans des pratiques alimentaires inadaptées.

Des carences en micronutriments importantes :

L'anémie constitue le problème le plus fréquent : 92% des enfants entre 6 et 59 mois présentent une anémie nutritionnelle. L'anémie est aussi importante chez les femmes, 68,3% des femmes présentent une anémie. Les autres carences, soit l'avitaminose A et les carences en iode sont également très répandues. Malgré le manque d'enquête d'envergure nationale, l'estimation de leur prévalence est élevée.

2. Pratiques alimentaires

Une sous alimentation chronique liée au manque de diversité alimentaire

Le régime alimentaire de la majorité de la population est peu diversifié. Les céréales participent pour 67 à 70% à l'apport calorifique. Le manque de diversité alimentaire est à l'origine des taux importants de carences en micronutriments mais également à l'origine d'une inadéquation de l'apport alimentaire tant chez les adultes que chez les enfants en quantité et surtout en qualité.

Des pratiques d'allaitement et de sevrage inadaptées

Le taux d'allaitement maternel exclusif chez les enfants de 0 à 6 mois est de 18,8% ce qui reste très insuffisant. 75,2% sont alimentés avant le début de l'allaitement. La majorité, soit 83% des enfants de moins de 6 mois, reçoit d'autres liquides ou solides en plus du lait maternel.

Dans certaines régions, la pratique traditionnelle bannit le don du colostrum. D'une façon générale, 33,3% des enfants sont allaités dans l'heure suivant leur naissance (54% en milieu urbain contre 30% en milieu rural) et 63,1% des enfants sont allaités dans la journée suivant leur naissance (84% en milieu urbain contre 60% en milieu rural).

La durée médiane de l'allaitement au sein est de 24,5 mois. En milieu rural cette durée médiane est plus longue (25,2 contre 21,7 en milieu urbain).

Pratiques de sevrage : chez les enfants, la malnutrition se manifeste principalement pendant la période d'alimentation complémentaire, entre les âges de 6 et 24 mois, au moment où il passe progressivement d'une alimentation basée sur le lait maternel à une alimentation diversifiée semi liquide, puis solide, ou quand la mère sous-nutrie produit peu de lait. L'introduction des aliments de compléments est trop tardive : seuls 48% des enfants entre 6 et 7 mois reçoivent des aliments de compléments. Entre 16 et 19 mois, 84% des enfants allaités reçoivent un aliment de complément.

Bien que l'utilisation des aliments de complément soit nécessaire après l'âge de 6 mois pour compléter les apports du lait maternel, ces produits pourraient être aussi directement ou indirectement source des formes de malnutrition observées. En effet, les premiers aliments donnés aux enfants sont des bouillies préparées à partir de farines, de mélanges de farines ou de produits fermentés à base de produits locaux, généralement de qualité nutritionnelle médiocre en raison d'une faible densité énergétique et d'un mauvais équilibre en macro et micronutriments. Cependant les farines infantiles à base de produits locaux progressent en qualité et en diversité.

3. Infrastructures sanitaires et éducatives

Accès à l'eau

Grâce à la mise en oeuvre des programmes d'hydraulique rurale, 51% de la population rurale disposait en 2005 d'un accès raisonnable à l'eau potable. Le taux d'accès est encore faible et présente de grandes disparités spatiales : certains villages sont suréquipés tandis que d'autres sont sous-équipés. Les zones rurales s'approvisionnent à partir des puits (54,4%) contre 19,7% pour les centres urbains ; 11% des ménages ruraux contre 1% de ménages urbains, s'approvisionnent à partir de cours d'eau. Les forages assurent seulement 25,6% de l'approvisionnement et les fontaines publiques fournissent 12,4% des ménages. Dans les zones approvisionnées par l'office national de l'eau, le taux de couverture en eau de robinet atteint 82% en fin 2004. Cependant des perspectives heureuses

sont en vue dans le cadre de l'exécution du PAGIRE et du PN-AEPA, basés sur la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

Au Burkina Faso, 83,3% des ménages ruraux n'ont pas de toilette, tandis que 88,4% des urbains utilisent des latrines, 68% des ménages évacuent leurs ordures sur des tas d'immondices spontanés.

Accès aux soins

Le taux de personnes malades, caractéristique de l'état général de santé de la population est estimé à 15,79%. Le taux de prévalence du VIH /SIDA est en nette régression avec 1,8% des adultes en 2003 contre 7% en 1996.

Le taux de mortalité infantile atteint 81 pour 1000 naissances, tandis que celui de la mortalité infanto-juvénile est de 184 décès pour 1000 naissances. La mortalité infanto-juvénile est plus élevée en milieu rural (214 pour 1000) qu'à Ouagadougou (150 pour 1000). Ces taux se situent au dessus de ceux révélés dans les autres pays enquêtés en Afrique subsaharienne. Les principales causes sont la pauvreté, l'inexistence ou l'inaccessibilité des services de santé, l'insuffisance de l'appui/conseil aux mères et celles liées à la disponibilité et au coût des médicaments.

Accès à l'instruction

Le taux d'alphabétisation des adultes au niveau national reste faible. Respectivement, 68% et 84% des hommes et des femmes ne savent ni lire ni écrire avec de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales. Le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 60,72% en 2005/2006 à 66,30% en 2006/2007, ce qui témoigne d'une progression rapide.

Un des facteurs aggravant de la malnutrition est le niveau d'instruction des mères. Ce niveau influence la préparation des repas et les pratiques de sevrage et d'allaitement. Ainsi, l'instruction des mères accroît les chances de survie des enfants : on observe 31% de retard de croissance quand la mère n'a aucune instruction contre 22% quand elle a le niveau primaire. Les enfants des mères sans instruction ont une probabilité de mourir entre 0 et 5 ans nettement supérieure à celles des enfants de mères ayant fait des études (212 pour 1000 contre 160 pour 1000 lorsque les mères ont fait des études primaires et 87 pour 1000 lorsqu'elles ont atteint le secondaire).

Des indicateurs nutritionnels alarmants, dus en partie à des pratiques alimentaires inadaptées

Il existe au Burkina Faso un réel problème de diversité alimentaire: les produits autres que les céréales sont pour la plupart destinés à la vente et non consommés au niveau du ménage, ce qui se traduit par une alimentation déséquilibrée particulièrement pauvre en lipides, en protéines et en micronutri-

ments. Des pratiques d'allaitement et de sevrage inadéquates contribuent à favoriser un taux élevé de malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans, qui s'élevait à 38,7%.

Le cas de la région du Sud Ouest est significatif : cette région qui n'a pas de problème de disponibilité et d'accès aux aliments, présente des taux de malnutrition parmi les plus élevés du pays, expliqués par une utilisation inadéquade des aliments.

Les indicateurs sanitaires, bien qu'en nette progression, sont encore bas pour certains, et concourent à l'aggravation de la situation nutritionnelle. Ainsi, l'amélioration de la situation nutritionnelle et la prévention d'éventuelles crises devront prendre en compte la disponibilité alimentaire au niveau de sa diversité mais aussi l'ensemble des facteurs tels que la dimension sanitaire et l'éducation des mères qui influence directement les pratiques d'allaitement et de sevrage.

IV. POLITIQUES ET EFFORTS D'INVESTISSEMENT DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE

1. Priorité accordée aux politiques de sécurité alimentaire et leur traduction en investissement

1.1 Politiques en lien avec la sécurité alimentaire

Le secteur agricole est la locomotive de l'économie nationale. Il est la principale source d'emploi et de revenu pour 86% de la population active. Il fournit 40% du PIB (agriculture 25%, élevage 12%, foresterie et pêche 3%) et 60% des recettes d'exportation. Conscient de l'importance de l'agriculture dans le processus de développement, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre une série de mesures économiques (politiques et stratégies nationales) visant à créer les bases d'une croissance économique accélérée tout en assurant le développement d'une agriculture durable. Les principales options se sont traduites successivement par plusieurs documents de politiques et programmes successifs, décrits dans le **tableau 4**.

Mais la sécurité alimentaire du pays demeure malgré tout un défi majeur à relever, objectif auquel répond l'adoption en 2000 d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Le Programme National de Sécurité Alimentaire répond à cette stratégie.

Cadre institutionnel de la sécurité alimentaire

A la faveur de l'élaboration et de l'adoption de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (1999–2000), un nouveau dispositif plus global et cohérent est né aux termes de la convention «Cadre Général de Coopération Etat – Partenaires en matière de sécurité alimentaire », structure ad hoc de concertation et de suivi de la mise en œuvre de la SNSA et des actions conjoncturelles et structurelles y relatives. Ce nouveau dispositif de gestion de la sécurité alimentaire comprend :

- **Un organe de décision : le Gouvernement** qui définit les orientations stratégiques et prend les décisions en matière de politiques agricoles et de sécurité alimentaire. Il est l'autorité habilitée à procéder à la déclaration des catastrophes ou des sinistres.
- **Un organe de concertation et de supervision : le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)** : Créé en avril 2006, le CNSA assure la supervision de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, œuvre à l'implication effective de tous les acteurs et responsabilise les collectivités locales et la société civile dans la gestion de la sécurité alimentaire sur le plan structurel et conjoncturel. Les organes du CNSA sont : le comité technique, le secrétariat exécutif, et les démembrés qui constituent des organes de concertation, de réflexion et d'exécution aux différents niveaux des collectivités territoriales.
- **Des structures spécialisées du dispositif de sécurité alimentaire : le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires.**

Ce dispositif comprend :

- La Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (**DGPSA**), responsable du suivi de la situation alimentaire du pays.
- La Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité (**SONAGESS**) responsable de la gestion du SNS (Stock National de Sécurité) et des aides alimentaires ainsi que de la gestion de l'information sur les marchés des produits agricoles. Elle contribue à assurer la disponibilité des produits agricoles dans les zones déficitaires.
- Le Comité National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (**CONASUR**) chargé de la mise en œuvre des secours d'urgences et de réhabilitations.

Tableau 4 : principales politiques en lien avec la sécurité alimentaire

	Année de mise en place	Institution d'ancrage (département ministériel,...)	Contribution spécifique dans le secteur de la sécurité alimentaire et la nutrition	Situation/état de mise en œuvre	Commentaire / Analyse
Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable	1995		Elle centre la stratégie de développement du pays sur le concept de sécurité humaine.		
Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire	1999		L'objectif global est de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de malnutrition à l'horizon 2010.	Un programme national de sécurité alimentaire (PNSA) démarre en 2008, d'un montant de 184 milliards FCFA	Part prépondérante affectée à l'augmentation des productions agricoles. La composante nutrition reste faible
Plan Stratégique Opérationnel (PSO)	1999	MAHRH	L'un de ses objectifs majeurs est d'assurer la sécurité alimentaire en s'attachant à réduire la pauvreté en milieu rural et insérer l'agriculture dans l'économie de marché.	Le PSO a été décliné en plans d'actions dont certains sont en cours de réalisation (plan d'actions céréales, plan d'actions pour le financement du monde rural...).	Le PSO touchait plusieurs aspects de la sécurité alimentaire Mais la plupart des plans d'actions élaborés à cette époque sont restés à l'état de projets.
Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)	2000	Ministère de l'Economie et des Finances	Représente le cadre fédérateur de référence des politiques et stratégies gouvernementales	Un programme d'action prioritaire 2004-2006 est mis en œuvre : 45% des programmes touchent le secteur agricole, 657 milliards de FCFA pour le secteur agricole	
Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD)	2000	MAHRH	Vise à servir de cadre de référence pour la concertation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement rural		
Stratégie de Développement rural (SDR) à l'horizon 2015	2003	MAHRH	cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural. Elle vise à contribuer à la lutte contre la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire	Un programme d'investissement du secteur agricole (PISA) à l'horizon 2015 traduit en actions la SDR : c'est un ensemble de programmes qui vise la modernisation de l'agriculture	
Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée	2004	MAHRH	Elle vise à contribuer à sécuriser la production agricole et satisfaire les besoins alimentaires par le développement de l'irrigation Objectif : 60 000 ha aménagés et mis en valeur d'ici 2015	Une phase pilote 2001/2004 a été mise en œuvre Nouvelle phase 2004/2015, dont l'investissement prévu est de 397 milliards	L'accroissement de la production agricole par l'irrigation est la 1 ^{ère} priorité des programmes du MAHRH et la 3 ^{ème} de l'ensemble des programmes sectoriels 2004/2008 du PAP.
Politique Nationale de Nutrition	2007	Ministère de la Santé	Vise à améliorer l'état nutritionnel des populations	Un plan d'action est en cours d'élaboration	Le 1 ^{er} plan d'actions (élaboré en 2001) a connu un faible taux de réalisation, du à des moyens financiers très insuffisants

Le Programme national de sécurité alimentaire

Le Programme National de Sécurité Alimentaire correspond à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) dont l'objectif global est de réduire de 50% le nombre de personne souffrant de malnutrition à l'horizon 2010. Le premier Programme quinquennal 2003-2007 a mis l'accent sur les lignes d'actions prioritaires ci-après : maîtrise de l'eau; fertilité des sols; ressources pastorales, halieutiques, sylvicoles, cynégétiques; énergie domestique et alternative; amélioration de l'environnement de la production; développement des filières porteuses; développement du marché et du système d'information; activités génératrices de revenus; et concertation inter-partenaires.

Les objectifs spécifiques du PNSA devant démarrer en 2008 sont les suivants :

- Diversifier et accroître durablement la production alimentaire nationale pour couvrir les besoins ;
- Améliorer les conditions et renforcer les capacités d'accès des ménages aux approvisionnements alimentaires ;
- Améliorer l'état nutritionnel des populations par la réduction des malnutritions protéino-énergétiques et des carences en micronutriments.

Le **tableau 5** récapitule les différents coûts des composantes et leur part respective en pourcentage du budget global du PNSA.

Tableau 5 : Tableau récapitulatif des coûts du PNSA

Sous programme	Coût (en milliard de F CFA)	%
I. Appui à la production alimentaire	83 739 125	45%
II. Appui à l'accès aux aliments	42 737 325	23%
III. Appui à la Nutrition	21 025 000	11,5%
IV. Appui institutionnel, suivi évaluation	21 120 217	11,5%
Divers et imprévus	16 192 166	9%
Total	184 813 836	100%

Sources : Programme national pour la sécurité Alimentaire (Rapport provisoire septembre 2007)

On note la place prépondérante attribuée à l'augmentation des productions agricoles et alimentaires au niveau des investissements. On peut de même souligner que la composante 3 relative à la nutrition ne représente que 11,5 % du budget total.

L'ensemble de ce programme est financé à hauteur de 90 % par les partenaires extérieurs.

1.2 Efforts d'investissements dans la sécurité alimentaire

Le programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP montre une part importante du budget investie dans le secteur agricole, et une attention croissante pour les filières agricoles et la transformation, comme le montre le **tableau 6**. Par contre la nutrition reste un secteur totalement délaissé.

Tableau 6 : part des investissements dans les différents domaines du secteur agricole

Domaine d'intervention	Investissement programmé en 2007	
	en millions F CFA	en % du secteur agricole
Promotion du monde rural	50 348	36,2%
Gestion ressources en eau	42 186	30,4%
Sécurité alimentaire	11 650	8,4%
Filières agricoles, transformation	11 204	8,1%
Gestion ressources naturelles	9 734	7,0%
Filières animales	7 268	5,2%
Appui institutionnel	3 000	2,2%
Autres (artisanat, pêche,...)	3 516	2,5%
Total secteur agricole	138 906	100,0%
Total PAP	676 101	

Source : programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007-2009

La **part du budget consacrée au secteur agricole** est stable depuis 10 ans, elle se situe à environ 15% du budget national¹⁰.

Une multiplicité de documents de politiques

Des années 1990 à nos jours, environ une quinzaine de documents de politiques, de programmes et stratégies, ont été élaborés en faveur du développement agricole/rural. Cependant ces initiatives, en raison de leur grand nombre, de leur diversité et parfois de leur contradiction, sont parfois source de confusion.

Toutefois, force est de reconnaître que le Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté semble imprimer un caractère fédérateur des différentes politiques et stratégies sectorielles. Par ailleurs, il est aussi positif de constater l'émergence d'une syner-

¹⁰ Source : loi des Finances, 1996 à 2007

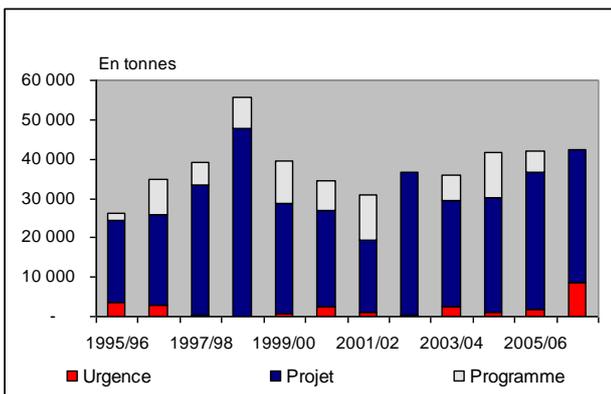
gie d'actions croissante entre les différents départements ministériels dans l'élaboration des stratégies de développement. Ceci est particulièrement visible à travers l'élaboration du Programme national de sécurité alimentaire qui devrait être mis en place à partir de 2008. La mise en place d'un système de suivi et évaluation au sein même du PNSA devrait à l'avenir répondre à cette défaillance.

D'une façon générale les politiques ont jusqu'à présent mis davantage l'accent sur la production, et moins sur les questions de marché et de nutrition. Or il ressort qu'actuellement les problèmes d'accès et d'utilisation des aliments sont prépondérants. Les programmes en cours d'élaboration prennent davantage en compte les questions de commercialisation et de transformation des produits, ainsi que récemment les questions de nutrition.

2. Politiques d'aide et de coopération alimentaire

Après un accroissement important à la fin des années 90, l'aide alimentaire a diminué en 1999/2000, et reste stable depuis 2000, en situant autour de 40 000 tonnes/an, comme le montre le **graphique 6**. Les aides d'urgence ont été relativement faibles. Elles ont été distribuées principalement dans le cadre des opérations d'urgence qui ont été lancées par le PAM depuis le début de la crise en Côte d'Ivoire. Les aides d'urgence n'ont pas dépassé les 2 500 tonnes au cours de la période.

Graphique 6 : Evolution de l'aide alimentaire entre 1995 et 2007



Source : PAM/interfais, 2008

Les politiques d'aide alimentaire sont souvent peu convergentes. D'une part, les Etats-Unis et le Japon effectuent des dons en nature qui sont canalisés par les ONG et le gouvernement Burkinabé. D'autre part, les donateurs Européens privilégient le cadre multilatéral, essentiellement le PAM.

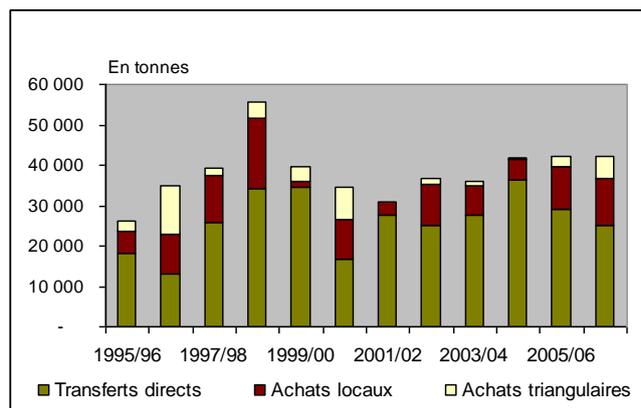
Les Etats-Unis sont le principal pourvoyeur d'aide alimentaire fournissant plus de la moitié du volume

total. Cette aide est distribuée et en partie monétisée dans le cadre des projets de développement mis en place par des ONG américaines, principalement CRS, et dans une moindre mesure Africare. La monétisation se fait essentiellement sous forme de vente de riz, afin d'éviter une perturbation les marchés céréaliers.

Le volet éducation, en particulier les cantines scolaires, concentrent une partie importante de l'aide (60%). Cependant le gouvernement américain s'est engagé dans un processus de désengagement progressif. CRS a ainsi annoncé l'arrêt progressif de ses interventions dans les cantines scolaires dans certaines régions du pays. 25% de l'aide est destinée au secteur de la santé et de la nutrition.

La majeure partie de l'aide est livrée sous forme de céréales, de plus en plus acquises par des achats locaux, comme le montre le **graphique 7**. Ainsi le PAM satisfait actuellement la totalité de ses besoins en céréales et légumineuses par des achats locaux, ce qui induit un accroissement de la production dans les zones excédentaires. Seul le CSB est importé.

Graphique 7 : Part des achats locaux dans l'aide alimentaire



Source : PAM/interfais, 2008

Le principe de la charte de l'aide alimentaire est relativement bien respecté au Burkina, mais on note toutefois, l'émergence des nouveaux pays donateurs et leur implication au niveau de l'aide alimentaire doit être attentivement considérée. Le Japon, membre de l'OCDE et du club du sahel reste en dehors des cadres de concertation formels et informels. L'aide alimentaire japonaise est souvent mise en œuvre en dehors des dispositifs de gestion de crises et pose des problèmes de cohérence des interventions. Par ailleurs, le problème se pose aussi avec les donateurs hors OCDE tels que la Libye, l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Nigeria qui ne sont pas signataires de la charte de l'aide alimentaire.

3. Capacités en matière de prévention, d'alerte et de gestion des crises alimentaires

Les structures de gestions des crises

Plusieurs structures spécialisées du dispositif de la sécurité alimentaire interviennent dans la prévention et la gestion des crises alimentaires :

- La SONAGESS gère un stock physique d'une dotation conventionnelle de 35 000 tonnes de céréales locales implanté dans 9 centres de stockage de capacité 39 075 tonnes. La complexité des modalités de mobilisation du stock physique (la mobilisation du SNS se fait à partir de -7% de déficit net du bilan céréalier) a conduit le Gouvernement à mettre en place un stock d'intervention rapide de 5 000 tonnes (6 000 tonnes à mi-mars 2007) financé sur ses ressources propres à concurrence de 1 milliard de FCFA. Il est envisagé de le porter à 10 000 tonnes. La SONAGESS assure par ailleurs la réception et la conservation des aides alimentaires et gère le Système national d'information sur les marchés (SIM -céréales qui assure le suivi de 48 marchés. Les plus actifs collectent des mercuriales hebdomadaires) ;
- Le Secrétariat permanent de coordination de la politique céréalière (SP/CPC) assure la gestion du stock financier correspondant à 25 000 tonnes dont la mobilisation n'intervient qu'en cas de crise alimentaire de grande ampleur.
- Le CONASUR définit et coordonne les activités de secours d'urgence en cas de sinistre. Il est relayé par des représentations aux différents niveaux de l'organisation administrative ;
- La DGPSA chargée de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations relatives aux productions alimentaires et à l'alerte rapide en matière d'insécurité alimentaire.

Un Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) est chargé de la constitution, la reconstitution et le maintien d'un stock physique de sécurité alimentaire d'un niveau conventionnel de 35 000 tonnes, de la constitution sur budget de l'état d'un stock d'intervention destiné à lutter contre la pauvreté en milieu rural et de la constitution par les partenaires financiers de la contre valeur d'un stock de céréales d'environ 25 000 tonnes.

Une insuffisance de concertation

Le bilan des concertations Etat/partenaires est jugé mitigé. Des relations conflictuelles sur la gestion du stock physique de la SONAGESS alternent entre les périodes de franche collaboration et d'incompréhension en fonction de l'état des crises et des demandes de destockage du SNS. La communauté des partenaires manifeste par ailleurs son désintérêt pour un dispositif qui ne traite que l'aide alors que la vocation de la plate forme de concertation est d'instaurer un espace de dialogue, oeuvrant sur toutes les dimensions de la sécurité alimentaire (structurelle et conjoncturelle)

Il est clair qu'il existe un manque de concertation entre les différents acteurs notamment entre les opérateurs privés et la SONAGESS, ce qui se traduit par une interaction très faible entre les deux systèmes et la juxtaposition de deux types de mise en marchés. Par ailleurs, ce manque de concertation n'encourage pas les acteurs de la filière à s'organiser pour prendre des mesures de nature à structurer davantage la filière.

Les systèmes d'informations

Le **Tableau 7** montre les différents systèmes d'information existants.

Un nouveau défi : la mise en œuvre du PA/SISA

Face à la forte demande d'information sur la sécurité alimentaire mais aussi à la multiplicité des centres de gestion de bases de données thématiques (agriculture, santé, commerce, industrie, environnement, emploi), qui contiennent des informations utiles à l'appréhension de la sécurité alimentaire, le Gouvernement s'est doté d'un dispositif d'information « Système d'information sur la sécurité alimentaire » assorti d'un plan d'action (PA/SISA) qui devra lui permettre d'intégrer et de rendre efficace le fonctionnement des dispositifs de collecte, de traitement, de diffusion et de stockage des informations pour le suivi de l'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle.

Ce plan a pour objectif d'améliorer l'environnement juridique, technique, institutionnel et financier afin de favoriser une meilleure appréhension de la situation alimentaire du pays sous ses deux dimensions : la sécurité alimentaire courante ou conjoncturelle.

Tableau 7 : systèmes d'information

Domaine	Outil	Structure d'exécution	Variables observées	Produits
Analyse des disponibilités	Suivi de la campagne	GTP	Déroulement de la campagne (météo, phénologie des cultures, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat de la campagne
	Enquête agricole	DEP/SSA	Superficie, rendements et caractéristiques annuelles des exploitations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production céréalière prévisionnelle ▪ Productions agricoles définitives (céréales et autres produits agricoles)
	Enquête stocks paysans	DEP/SSA	Niveau de stocks paysans de céréales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situation des stocks paysans en octobre de chaque année
	Suivi des importations et des exportations	Douanes, Commerce extérieur, SONAGESS	Importations et exportations de produits céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau des importations et exportations réalisées ▪ Niveau prévisionnel des importations et exportations à réaliser
	Suivi de l'aide alimentaire	SONAGESS, PAM	Aide alimentaire par produit céréalier et autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide alimentaire reçue ▪ Aide alimentaire attendue
Analyse de l'accessibilité	SIM céréales	SONAGESS	Prix hebdomadaires des produits en unités locales et au kg	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des tendances des prix et de l'état d'approvisionnement des marchés
Analyse de la vulnérabilité	Suivi des populations et des zones à risques	CT/CCI	Personnes vulnérables et niveau des besoins	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mesures d'atténuation ▪ Requête d'aide alimentaire ▪ Proposition d'actions structurantes de sécurité alimentaire à court, moyen et long termes

Source : CILSS/DIAPER

Vers la mise en place d'un système d'information plus intégré et facilitant le consensus pour la prise de décision

Le Burkina dispose d'un grand nombre de systèmes d'information de la sécurité alimentaire, mais ceux-ci sont juxtaposés sans qu'il existe réellement des synergies entre eux, alors que les différents secteurs étudiés sont parfois étroitement liés.

Une meilleure coordination des systèmes voit le jour avec la mise en place du PA/SISA qui devrait apporter à terme une collecte plus adaptée des données et donc une meilleure analyse de la sécurité alimentaire et de son évolution (court terme et long terme).

Le manque de financement de certains de ces systèmes pose le problème de leur pérennité et donc d'une analyse sur le long terme de la sécurité alimentaire.

La prise en compte des indicateurs nutritionnels dans le PA-SISA et de manière générale dans l'ensemble des analyses et des décisions relatives à la gestion et à la prévention des crises alimentaires s'avère être une priorité pour le pays.

V. ACTEURS SOCIAUX ET SECURITE ALIMENTAIRE

1. Dynamique sociale dans le domaine de la sécurité alimentaire

Importance de la sécurité alimentaire dans les missions des OP

Au niveau local, provincial et régional, un grand nombre d'OP (environ 30.000 actuellement recensées) oeuvrent à la sécurité alimentaire à travers des actions de formation des producteurs, de soutien à l'approvisionnement en intrants, et de collecte et commercialisation des produits. Cependant elles souffrent le plus souvent d'un manque d'organisation et de moyens pour jouer efficacement leur rôle.

Certaines unions sont reconnues pour avoir une compétence particulière dans la sécurité alimentaire, il s'agit entre autres du réseau des banques de céréales d'Afrique Verte, de l'UGCPA/BM (Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun), de la FEPASSI (fédération des professionnels agricoles de la Sissili), de Tin Tua, du CRUS (Comité Régional des Unités de Production du Sahel) et de la FNGN (Fédération Nationale des Groupements Naam).

Au niveau national, la CPF (Confédération Paysanne du Faso), regroupe 5 OP faïtières (Union nationale des producteurs de coton, Fédération des professionnels agricoles, fédération nationale des éleveurs, Fédération nationale des jeunes professionnels agricoles, fédération nationale des femmes rurales). Sa principale mission est de défendre les intérêts des producteurs. Au plan régional, elle est un membre actif du ROPPA.

La CPF est fortement engagée sur la question de la sécurité alimentaire. Elle défend la vision d'une agriculture familiale, la plus apte à faire face aux nombreux enjeux et défis du fait des nombreuses contraintes qui pèsent sur le milieu, et qui puisse se moderniser par un meilleur accès aux intrants et aux équipements, une sécurisation de l'accès au foncier, un renforcement des compétences des agriculteurs, et un développement du secteur de la transformation.

La politique actuelle en faveur d'une agriculture tournée vers l'entrepreneuriat économique, pose souvent de sérieux problèmes aux yeux des OP. Dans bien des cas, les occupants de ces espaces ne sont pas des professionnels de l'agriculture et on assiste à une expropriation des terres, ce qui constitue à terme un danger pour l'agriculture familiale, mode d'exploitation qui fournit l'essentiel des res-

sources alimentaires et la principale source de revenus et d'emplois des ménages. Les OP revendiquent une complémentarité entre les deux types d'agriculture, et des modalités d'accès au foncier qui permette de protéger l'exploitation agricole familiale.

Les activités les plus significatives de la CPF en matière de défense de la sécurité alimentaire sont ses actions de lobbying vis-à-vis des APE, sa campagne de promotion du commerce équitable, et son positionnement sur la question foncière.

Les organisations professionnelles des autres acteurs de la filière

Les commerçants sont organisés en syndicats, mais ceux-ci sont très peu actifs, et concernent essentiellement les commerçants de la capitale.

Les transformateurs sont représentés par des organisations dynamiques dont les principales sont la FIAB (Fédération des Industries Agroalimentaires du Burkina), l'ATCB (Association des Transformateurs de Céréales du Burkina), et les organisations des transformatrices partenaires d'Afrique Verte. Ces organisations mènent des activités de formation de leurs membres, et d'appui à la promotion des produits transformés.

Des interprofessions émergentes

Sous l'impulsion des plans d'action et des partenaires des filières, des interprofessions ont vu récemment le jour. Les plus significatives sont : l'AICB (Association interprofessionnelle du coton), le CIC/B (comité interprofessionnel des céréales et niébé), le CIRB (comité interprofessionnel riz) et le COB (comité des oléagineux). Le PAF (programme d'appui aux filières bio alimentaires), a également suscité la création de tables filières pour le bétail et viande, le karité, les bananes et le lait, structures informelles qui contribuent à la concertation des membres de ces filières.

Ces structures encore jeunes, ont contribué significativement à un meilleur dialogue entre les acteurs de ces filières, et à la défense de ces filières auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement. Cependant le manque d'un cadre juridique adapté limite leur pouvoir d'action.

2. Capacité opérationnelle et niveau d'influence en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire

Il existe une réelle volonté politique de responsabilisation des producteurs et d'implication des acteurs privés dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes.

Ainsi les organisations professionnelles sont de plus en plus sollicitées dans les débats touchant aux politiques agricoles et de sécurité alimentaire. Les différents plans d'action mis en œuvre ont eu comme premier objectif de mettre en place des structures professionnelles ou interprofessionnelles chargées de piloter et de gérer ces plans d'action. Les organisations professionnelles Burkinabé arrivent de mieux en mieux à faire entendre la voix des producteurs. Ainsi l'UNPCB a été en première ligne pour défendre la position des cotonculteurs d'Afrique de l'Ouest face à l'OMC. De même, la CPF a joué un rôle déterminant dans le processus de formulation de la nouvelle politique en matière de sécurisation foncière en milieu rural.

Néanmoins, force est de constater que toutes ces organisations sont fragiles et ont des difficultés à influencer les politiques agricoles. En raison de leur insuffisance d'expérience et de leurs difficultés de structuration, elles ont encore besoin d'être accompagnées dans les domaines du renforcement de leurs capacités, de l'organisation et de leur financement.

Les organisations de la société civile sont très peu présentes dans les instances des structures du dispositif de sécurité alimentaire (CNSA, SONAGESS, CONASUR). La mise en place récente des structures déconcentrées du CNSA devrait permettre de renforcer la contribution de la société civile au niveau local et régional dans les orientations en matière de sécurité alimentaire.

En outre, le processus de professionnalisation dans lequel elles sont engagées demeure indissociable des mesures de soutien nécessaires pour accompagner ce processus : sécurisation de l'accès au foncier, incitations telles que bonifications des taux d'intérêt ou exonérations fiscales, accès à des intrants de qualité et à des sous produits agro industriels, renforcement des infrastructures de stockage et de transformation, protection des filières,.... Or ces mesures restent largement en deçà des attentes des acteurs des filières.

Le dialogue politique évolue positivement, dans le sens où des cadres de concertation entre l'Etat et les professionnels existent et fonctionnent (Journée Nationale du Paysan, rencontre gouvernement secteur privé,...). Cependant les revendications soulevées dans ces cadres ne sont souvent pas suivies de mesures concrètes, et la position des professionnels n'est souvent pas prise en compte dans des décisions stratégiques les concernant.

Des organisations paysannes structurées, mais qui ont parfois des difficultés à s'imposer dans le dialogue politique

Le Burkina Faso a connu une riche histoire en matière d'organisations paysannes. Actuellement, ce

sont 30 000 OP qui œuvrent à des degrés divers dans la sécurité alimentaire. Cependant elles souffrent le plus souvent d'un manque d'organisation et de moyens pour jouer efficacement leur rôle. Au niveau national, la CPF (Confédération Paysanne du Faso), a pour principale mission de défendre les intérêts des producteurs. Elle a eu à se positionner sur des enjeux stratégiques tels que les APE, ou la défense de la filière coton.

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles sont de plus en plus sollicitées dans les débats touchant aux politiques agricoles et de sécurité alimentaire. Néanmoins, force est de constater que toutes ces organisations sont fragiles et ont des difficultés à influencer les politiques agricoles. En raison de leur insuffisance d'expérience et de leurs difficultés de structuration, elles ont encore besoin d'être accompagnées dans les domaines du renforcement de leurs capacités, de l'organisation et de leur financement.

VI. CONCLUSION

Malgré des efforts importants réalisés dans les aménagements hydro agricoles (14% des terres irrigables sont aménagées), l'agriculture Burkinabé reste fortement dépendante des précipitations pluviométriques, et les rendements, que ce soient pour les cultures vivrières ou de rente, ne progressent quasiment pas. Les raisons sont multiples : dégradation des sols, faible niveau de formation technique et d'équipement des producteurs, problème de sécurisation foncière, coût élevé des intrants, et forte fluctuation des prix. Ces limites, conjuguées avec l'accroissement démographique, ne sécurisent pas la disponibilité alimentaire et les ressources environnementales du pays à long terme et conséquemment la sécurité alimentaire.

Cependant depuis ces 15 dernières années, par suite d'un accroissement des superficies emblavées et le développement des cultures de contre saison, les disponibilités alimentaires totales ont suffi (dans 12 années sur 15) pour couvrir les besoins de la totalité des Burkinabé. Les importations et les aides alimentaires ont nettement diminué.

La problématique de la sécurité alimentaire au Burkina Faso se pose davantage en terme d'incapacité à accéder à une nourriture variée et en quantité suffisante. Ce problème d'accès est lié d'une part à la faiblesse des revenus (46,4% de la population est pauvre) et d'autre part à un manque d'organisation des marchés se traduisant par une variabilité des prix des denrées de bases, notamment dans les zones à risque. Cela se traduit par une alimentation non adaptée en quantité et en qualité réduisant ainsi une frange importante de

celle-ci à la malnutrition, à la sous-alimentation chronique (39% des enfants de moins de 5 ans connaissent une malnutrition chronique, 91% des mères sont anémiées). Le manque d'éducation des mères conjugué avec les facteurs sanitaires (faible couverture), est également à l'origine des taux importants de malnutrition.

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles investissent de façon croissante le champ du dialogue politique, mais demeurent encore faibles face à l'ampleur des défis qui les concernent.

Le passage à une agriculture maîtrisée et cohérente, protectrice et conservatrice des ressources naturelles, productive et compétitive (nécessitant une sécurisation de l'accès au foncier, un renforcement des infrastructures de stockage et de transformation des produits, une protection des marchés, et un appui à la formation et l'organisation des producteurs, etc.), apparaît aujourd'hui comme l'option fondamentale capable de garantir des revenus stables.

La nutrition demeure un secteur d'investissement encore trop délaissé. Les efforts pour élargir le champ de la prévention des crises alimentaires et causes de la vulnérabilité devraient mieux cibler les interventions et inscrire les actions de court terme dans une vision à plus long terme.

L'analyse portée par l'expert national et enrichie par l'équipe de coordination a été présentée lors d'une deuxième rencontre, aux différents intervenants du domaine de la sécurité alimentaire, qui l'ont amendé et validée.

Les résultats de ces analyses sont disponibles pour chaque pays sur le site du RPCA, sous deux formes : un rapport synthétique et un dépliant.

AUTEURS :

- Gret (Anne Wagner, Bénédicte Hermelin et Olivier Bruyeron) ; Iram (Vanessa Alby-Flores et Benoît Faivre-Dupaigre) ; Ici (Claire Kaboré et Claire Ficini) en collaboration avec M. Drissa Napon, consultant national du Burkina Faso

- Coordination technique et méthodologique (CSAO (*Léonidas Hitimana*), CILSS (*Amadou Konaté*), FEWS NET (*Salif Sow*))

CONCEPTEURS, PROPRIETAIRES DE L'INITIATIVE & CONTACTS:

- CSAO, Jean Sibiri Zoundi
(sibirijean.zoundi@oecd.org)

- CILSS, Dramane Coulibaly
(dramane.coulibaly@cilss.bf)

MÉTHODOLOGIE

L'étude a été menée dans chaque pays du CILSS par un expert national, sous la supervision d'une équipe de coordination proposée par le consortium des bureaux d'études Gret/Iram/ICI, composée d'experts des différentes disciplines concernées par la sécurité alimentaire.

L'étude a été coordonnée par un comité composé des institutions suivantes : CILSS, CSAO, Few-Net, FAO, PAM, ROPPA, Commission Européenne et Coopération Française. Ce comité a fixé les orientations de l'étude et validé les travaux. Il a été organisé au démarrage de l'étude, un atelier réunissant l'ensemble des experts nationaux et l'équipe de coordination, qui a permis de s'accorder sur la méthodologie et les indicateurs.

Dans chacun des pays, les représentants du CILSS ont organisé une réunion d'information destinée à présenter aux différents intervenants du domaine de la sécurité alimentaire, les contours de l'étude et les indicateurs retenus, et recueillir leurs avis.

La collecte des données s'est faite auprès des différentes institutions (Pouvoirs publics, Systèmes d'information, ONG, OP, interprofessions, Agences de coopération et agences onusiennes...).